



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Webinaire d'informations et d'échanges

Campagne de **candidature pour les postes de représentants des usagers (RU)**
en Commissions des usagers (CDU) pour la période 2025 – 2028
dans les établissements de santé d'Île-de-France

L'appel à candidature 2025 en Île-de-France RU en CDU

Calendrier

Publication de l'AAC

25.04.07 - 25.06.30

Instruction par l'ARS

25.07.02 - 25.10.26

Signature DG ARS des désignations

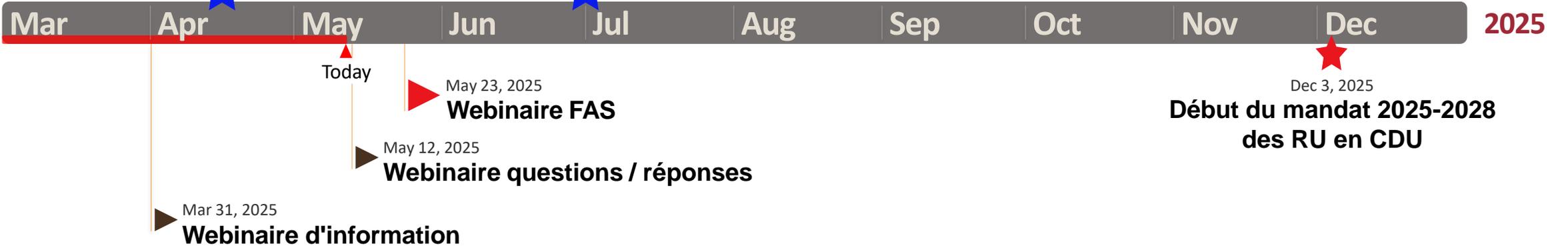
25.10.27 - 25.11.26

15 avril - publication de l'AAC

15.04.2025

30 juin - Cloture de l'AAC

30.06.2025



Principaux rappels

- Seules les **associations agréées** peuvent proposer des candidatures de RU en CDU
- L'appel à candidatures présenté concerne uniquement l'**Île-de-France**
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/media/137397/download?inline>
- Les candidatures peuvent être déposées **jusqu'au 30 juin**
- **L'instruction par l'ARS** débutera à compter du 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 31 octobre au plus tard
- **Foire aux questions** <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/foire-aux-questions-appel-candidatures-2025-representants-des-usagers-en-commission-des-usagers>
- **Deux tutoriels** pour l'aide au dépôt des candidatures :
 - Pour identifier l'**association** https://www.iledefrance.ars.sante.fr/system/files/2025-04/ARS%20IDF-%20Tutoriel%20D%C3%A9marche%20association%202025%20RU%20en%20CDU_0.pdf
 - Pour déposer les **candidatures** https://www.iledefrance.ars.sante.fr/system/files/2025-04/ARS%20IDF-%20Tutoriel%20Candidature%202025%20RU%20en%20CDU_0.pdf

L'ARS IDF ars-idf-cdu@rs.sante.fr et FAS IDF ile-de-France@france-assos-sante.fr 01 43 29 92 38 sont disponibles pour répondre aux questions et accompagner le dépôt des candidatures

Participation au 12 mai 2025

Clôture au 30 juin 2025

Associations agréées

42 associations agréées ont
déposé un dossier

Candidatures

254 candidatures
80% de demande de renouvellement
+ de 75% demande titulaires
80% pour un seul mandat (15%; 5%)
61% de femmes

Rappel : près de 1600 mandats à pourvoir

75	66
77	27
78	32
91	17
92	41
93	25
94	29
95	16

Seuls 66% des contacts ont ouvert le mail d'informations adressé par l'ARS (moins de 20% ont cliqué sur l'un des liens)

Nécessité de diffuser l'information, la transmettre au sein des associations, auprès des RU déjà en mandat et des possible bénévoles

Principaux questionnements remontés par les associations et bénévoles

Les différents ‘numéros’

Le numéro d’agrément de l’association

Ce numéro est propre à chaque association étant agréées.

Il commence par R ou N, et composé en tout de 11 chiffres et lettres

Ce numéro d’agrément n’est pas propre à cet appel à candidature, il certifie que l’association est bien agréée, et donc qu’elle a le droit de déposer des candidatures

Le numéro de dossier de l’association pour s’identifier (AAC 2025 IDF RU en CDU)

Ce numéro (6 chiffres) est créé en allant renseigner les informations de l’association sur le lien « démarche association »

Ce numéro est propre à cet appel à candidature. Il ne sert qu’à identifier l’association proposant la ou les candidatures pour chaque personne (jusqu’à 3 mandats par département).

Le numéro de candidature

Un numéro de dossier est attribué (6 chiffres) à chaque candidature dans un département (1 à 3 mandats demandé).

Ce numéro est propre à cette candidature, il ne sert qu’à confirmer la réalisation de la démarche.

La démarche association

Lien <https://demat.social.gouv.fr/commencer/ars-idf-demarche-association-2025-ru-en-cdu>

A ne faire qu'une seule fois

Démarche faite une seule fois par un représentant de l'association

Cette démarche n'a qu'un seul but, fournir un n° de dossier dans le cadre de cet appel à candidatures

Dossier administratif
(asso)

Nom de l'association, numéro d'agrément, coordonnées

N° dossier (n° de dépôt)

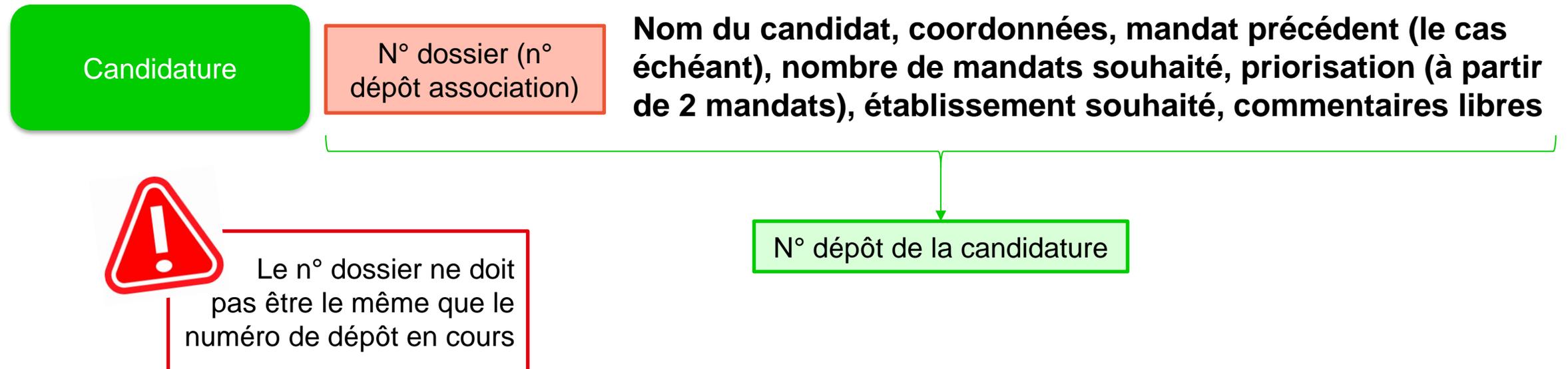
Les candidatures

Pour déposer une candidature, il faut le numéro de dossier de l'association (6 chiffres)

Lien <https://demat.social.gouv.fr/commencer/ars-idf-candidature-ru-en-cdu-mandat-2025-2028>

Une candidature par personne, pour 1 à 3 mandats, dans un même département

Une personne (par son association) peut déposer plusieurs candidatures



Association / comité locaux au sein d'une union ou fédération

Seules les associations agréées peuvent déposer des candidatures

Les associations locales, faisant partie d'une fédération ou d'une union ne sont pas elle-même agréées

Pour déposer au titre de l'association régionale ou nationale agréée, elles doivent transmettre un mail ou courrier de la fédération / union confirmant qu'elles sont bien mandatées pour

Ce mail ou courrier devra être transmis avant la fin de l'instruction (31 octobre 2025 au plus tard)

Les dépôts des candidatures peuvent être faite avant que le document soit transmis

Priorisation des mandats

Possibilité pour un même candidat, dans un même département de solliciter jusqu'à 3 mandats

A partir de 2 mandats, une priorisation est demandée

Par exemple Monsieur Maillot souhaite exercer 2 mandats de titulaire, l'un à l'hôpital Trousseau et l'autre à l'HDJ l'Étincelle

Monsieur Maillot doit indiquer son ordre de priorité entre les mandats

Cette priorisation pourra être pris en compte pour les établissements ayant plus de demandes que de mandats disponibles

Importance du champ « commentaires »

En fin de questionnaire du dépôt de candidatures, un champ de texte libre permet de compléter ses réponses.

Par exemple le candidat peut indiquer :

- les raisons pour lesquelles il priorise un établissement plutôt qu'un autre
- pourquoi il ou elle demande un établissement plutôt éloigné géographiquement de son lieu de vie
- la dynamique dans laquelle son précédent mandat s'est déroulé et pourquoi il souhaite le poursuivre
- Tout élément qui lui semble important à faire connaître à l'ARS pour aider à comprendre et instruire la demande

Tous ces éléments seront lus par les instructeurs de l'ARS et permettront de faciliter les décisions dans le cas où l'établissement aurait plus de demandes que de mandats

Quels sont vos questions ?

Quels sont besoins ?

Qu'est ce qui pourrait vous aider dans ces démarches ?